

NON A LA SAISIE DES 2042 PAR LES AUXILIAIRES !

Lors d'un précédent CTPD, la Direction s'était voulue rassurante en affirmant que les auxiliaires ne saisiraient plus des déclarations de revenus (2042).

Or, cette année encore, des responsables de SIP leur ont attribué cette tâche !!!

Il est reconnu que la saisie des 2042 qui peut sembler une tâche banale requiert une technicité particulière et ne peut être confiée à des auxiliaires lesquels, sauf erreur de notre part, ne possèdent pas cette technicité.

Sans compter que cela a de lourdes conséquences ensuite en termes de contentieux ou de rôles supplémentaires ...

Que ces responsables nous confirment qu'ils entendent suivre la DG sur la suppression totale du statut particulier des agents des Finances Publiques, plutôt que de nous faire croire que l'emploi de ces auxiliaires est le seul moyen pour que la saisie des 2042 soit effectuée dans les délais imposés par la DG !

Nous leur rappelons, à titre d'information, que l'administration entend supprimer le statut « Finances Publiques » des informaticiens en créant un statut interministériel, mesure contre laquelle les syndicats nationaux se battent depuis plusieurs mois ...

Nous leur suggérons de nous rejoindre dans le combat que nous menons pour que l'administration recrute....

Rappelez-vous, quelques années plus tôt, l'administration avait organisé 2 concours la même année...

Si comme nous, vous estimez que les suppressions d'emploi mettent les services en péril, les SIP comme les autres, alors exigez des agents supplémentaires plutôt que de scotcher des auxiliaires devant ILIAD !!!

**DES AGENTS EN PLUS, VOILA CE QU'IL
FAUT POUR LES SERVICES !**

ZÉRO POINTÉ POUR L'OPÉRATION ZÉRO PAPIER !

Le test de scannage des 2042, à l'échelle réelle de deux départements (Val d'Oise et l'Orne), devait être une "première mondiale", du jamais vu,.....

Las, l'expérimentation a été suspendue et les agents devront saisir les déclarations avec le concours des agents des ESI (Etablissements Services Informatiques).

La Direction générale avait pourtant vanté cette expérimentation auprès des agents du Val d'Oise et de l'Orne en leur faisant miroiter une campagne « apaisée » qui devait leur permettre d'être plus disponible pour l'accueil du public, de poursuivre le contrôle sur pièces pendant la campagne et d'anticiper la mise à jour de la Taxe d'Habitation et de la Taxe Foncière, etc.

Aujourd'hui, c'est à un calendrier plus serré que les agents doivent faire face avec le risque d'un report de la sortie des rôles entraînant davantage de contentieux, de réception et de communications téléphoniques.

On s'en doute, la DG ne lâche pas le morceau et annonce d'ores et déjà que tout sera au top ... l'année prochaine !

Il n'en reste pas moins que cet échec cinglant invalide le discours de nos directeurs qui, de sites en sites, balaient d'un revers de main les observations qui leur sont faites sur le manque d'effectifs en décrivant une DGFIP future ou les tâches de gestion deviendraient résiduelles.

Mais les agents ne sont pas naïfs et les expériences passées à la DGFIP (télé-actes, téléIR, fusion CDI/CDIF) ont toujours montré que ces évolutions avaient toujours pour finalité d'anticiper des suppressions d'emplois.

BILAN DES CAP LOCALES DE NOTATION (RECOURS)

		CATEGORIE C	CATEGORIE B	CATEGORIE A	TOTAL
Nombre d'appels		18	16	6	40
Majorations attribuées	0,06	1	1	1	3
	0,02	5	4	3	12
	0,01	1	1	0	2
Nombre de dossiers défendus par la CGT		13	4	2	19
Majorations obtenues		4	2	2	8